

COURRIER
DES LECTEURS

NYON

«Ah mon
beau château...»

... le nôtre est plus beau». C'est le début d'une vieille comptine qui s'applique bien à notre château de Nyon. Oui, il est magnifique de par sa situation, son architecture et sa remarquable rénovation totale au début des années 2000.

Nos autorités ont pris la décision de placer désormais devant l'austère façade et sur la belle place à ses pieds des sculptures dites «œuvres d'art» dont on se demande ce qu'elles viennent faire à cet endroit qui vaudrait tellement mieux conservé dans sa vision pure et dénuée de rajouts qui ne peuvent que porter préjudice à un ensemble remarquable.

On a affublé, ces dernières années, cet endroit hors du temps de tout et n'importe quoi, d'éléments au choix plutôt douteux: une tente de camping fixée sur la grande tour des parois de panneaux formant un tout encombrant, un menhir noir placé sur la terrasse qui masquait le beau point de vue sur le lac visible dès l'entrée dans la cour intérieure, deux gros champignons en pseudo-béton qui ont fini la saison honteusement délabrés, lesquels auraient mieux figuré à l'entrée d'une entreprise de construction. Et encore cette année une image peu esthétique d'un paquet de chips ouvert qui, si on doit interpeller sur les déchets et la malbouffe, aurait mieux trouvé sa place et son efficacité aux abords de la gare pour être vu par un maximum de personnes! Ces pièces sont là durant toute la saison estivale alors que Nyonnais et touristes préféreraient certainement admirer notre château et ses abords dans leur beauté originelle. On me rétorquera que je suis un ignare qui ne comprend rien à l'art. Nous

sommes alors ces centaines si ce n'est des milliers d'incultes dans notre ville à entendre le discours négatif de nombreux Nyonnais s'exprimant sur ces «œuvres».

Les subventions mises à disposition des artistes et de la culture ne sont pas du tout remises en cause mais, dans ce cas précis, c'est les choix et destination qui ont fait la polémique. Ce faisant, nos autorités ne nous ont pas encouragés à nous demander pourquoi les Nyonnais ne veulent pas conserver l'image plus pure et la plus authentique de leurs monuments?

Jean-Marc de Luginbuhl,
Nyon

AMÉNAGEMENT
Une histoire
d'eau «sans fin»

Si l'article de Dominique Suter du 26 avril met bien la lumière sur le «faux pas du marchepied» du Grand Conseil vaudois en 1926, l'avis de Rafael Matos-Wasem «Pas touche à ma propriété» ne précise pas les vraies causes de cette longue histoire d'eau – mais pas «sans fin», faites nous confiance...

Avec sa décision «politique» (sous pression des influents), d'exclure le public des bénéficiaires de la nouvelle Loi sur le marchepied (LML), l'Etat a gravement violé l'article 664 CCS et s'est ainsi fait l'ennemi de notre Etat de droit et continue d'ignorer l'article 16 LML: «Le long des lacs..., il ne sera plus accordé de concession de grève pour des constructions (alinéa 1); ...des concessions pourront toutefois être octroyées... moyennant qu'un passage public soit réservé le long de la rive... (alinéa 2)», et que la jurisprudence du Tribunal cantonal du 17 janvier 2012 exige des servitudes d'une largeur minimum de 2 mètres sur toute la longueur de la parcelle du concessionnaire. Les concessionnaires jouissent pleinement de leurs ouvrages sur le domaine public du lac, mais où est le passage public légal?

Son constat qu'«en Suisse, la propriété est un principe sacro-saint qui ne fait guère l'ob-

jet d'expropriation» est inexact. Comme géographe, il devrait savoir que sur les rives de nos eaux publiques il y a deux sortes de «propriétaires»: ceux des terres qui bordent les rives (en infime minorité) et le public, donc tout le monde, qui est, selon l'article 664 CCS et jurisprudence du Tribunal fédéral, le propriétaire légal du lit du lac (y compris la rive/grève) ainsi que des eaux, mais illicitement «exproprié» depuis fort longtemps.

C'est pour cela que Rives Publiques demande avec son Initia-Rive populaire fédérale, en préparation, simplement le droit constitutionnel d'utilisation du passage riverain de minimum 2 mètres de large en commun, pour les «deux» catégories de propriétaires.

Victor von Wartburg, Mies
Président fondateur de
www.rivespubliques.ch

NYON

Projet d'EMS
aux Tines (1)

Après le refus d'accueillir un centre de requérants aux Tines, je ne donnerai pas mon avis sur le sujet. Mais par contre, faire opposition au futur EMS sur le même terrain, projet accepté par le Conseil communal de Nyon, là, chères lectrices et chers lecteurs, ça me laisse très très perplexe.

Il y a quelque temps, il y avait trop de bus dans le quartier des Tines et maintenant, certaines et certains redoutent trop de «vieux», merci pour eux!

Sachez que dans quelques années, peut-être des personnes traverseront pour vivre dans cet EMS mais là, c'est vous qui voyez!

Pis les oiseaux du quartier, ils dérangent aussi?

Jean-Marcel Sidler,
Nyon

NYON

Projet d'EMS
aux Tines (2)

Nous faisons référence à l'article «L'EMS pas près d'être construit» paru le 16 mai 2017 dans «Le Quotidien de La Côte».

Nous souhaitons apporter un correctif suite à une erreur probable de compréhension des règles d'orientation des demandes d'hébergement.

La lecture de l'article pourrait induire le lecteur-citoyen en erreur. Nous y lisons en effet: «Michel Maye espère que ce projet initialement prévu pour être inauguré en 2020 ne sera pas trop retardé, au regard de la liste d'attente de la fondation».

Le terme «liste d'attente» laisse entendre que les futurs résidents doivent s'inscrire sur une telle liste pour espérer être hébergés au sein de la fondation du Midi. Ce n'est pas le cas. Les demandes pour être hébergé dans un EMS reconnu d'intérêt public sont

adressées aux Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) qui les traitent non pas sur le modèle du premier arrivé premier servi mais en analysant l'urgence de la demande au regard de la précarité du maintien à domicile. Il n'y a donc pas (ou du moins plus) de liste d'attente tenue par les EMS reconnus d'intérêt public. Les personnes en recherche d'une place en EMS sont invitées à contacter le BRIO qui traitera leur demande et répondra bien volontiers à leurs questions.

Elisabeth Débenay,
secrétaire générale,
Réseau santé La Côte

NYON

Ramassage inégal
des ordures

Le lundi 1^{er} mai dernier, jour férié pour l'administration nyonnaise mais pas pour de nombreux autres employés, j'ai vu fleurir des sacs-poubelles sur la chaussée dans le secteur nord de Nyon, restés toute la journée et certains jusqu'au prochain jour de ramassage.

Face à une administration soucieuse de l'environnement, je trouve vraiment incompréhensible que personne ne se soit soucié de ramasser ces sacs, d'enquêter ou de sensibiliser les habitants concernés.

Heureusement que certains administrés, constatant leur erreur, ont repris leur sac, gardé trois jours de plus.

Cela m'a rappelé que j'avais eu la bonne idée, me semblait-il, d'alerter le Service de la voirie sur une inégalité de traitement pour le ramassage des ordures entre les habitants du nord et sud de Nyon.

En effet, il s'avère que ceux du nord, dont le ramassage est fixé les lundis et jeudis et, pour ceux du sud, les mardis et vendredis, sont traités inégalement. Les contribuables «nordistes» ont quatre jours de moins par an pour le ramassage (sept jours en 2017) alors que les «sudistes» ont un seul jour en moins (deux jours en 2017).

Voulant faire constater cette inégalité de traitement à la direction de la voirie nyonnaise et proposer d'alterner les jours de ramassage entre les secteurs nord et sud, d'une année à l'autre, il m'a tout simplement été répondu qu'il ne fallait pas changer les habitudes prises et que cela créerait de la confusion chez les administrés. J'en doute; et, si tel était le cas, pourquoi ne pas proposer alors à tous de ramasser leurs ordures le jour suivant d'un jour férié comme certaines communes le font, et même à Nyon, il fut un temps, sauf erreur de ma part? D'autant plus qu'il arrive aussi que ces longs week-ends festifs puissent générer des déchets plus nombreux que d'habitude.

Gothard Süess,
Nyon



FACEBOOK.COM/LACOTEJOURNAL

Sélection de réactions de la semaine
de quelques-uns de nos 13 788 amis.

Une maman canard et ses treize petits ont été escortés par la police de Perdtens jusqu'au bord du lac, dimanche dernier.

Alain B. «En dehors du passage piétons... que fait la police!»

Arlette G. «Trop beau ces petits avec leur maman. Encore de beaux canards dans le lac Léman.»

Tritri D. «Un joli clin d'œil, le jour de la fête des mamans.»

Annick H.-G. «Il y a encore des gens avec un cœur, sur cette planète! Ça fait plaisir à voir!»

Vendredi dernier, la voie CFF entre Morges et Rolle a été partiellement fermée. Des retards et des suppressions de trains ont été enregistrés sur la ligne Lausanne-Genève jusque vers 8h30.

Henri H. «Et on nous dit de ne pas prendre notre voiture! Les trains sont bondés et il ne se passe pas un jour sans que des problèmes surgissent. Cela ne les empêche pas d'augmenter les tarifs chaque année.»

Jean-Marc C. «En l'occurrence un accident de personne! Une pensée au conducteur du train incriminé, au personnel de secours et à la famille du défunt.»

Viviane M. «Nos trains ont peut-être quelquefois du retard mais contrairement à certains pays, ils circulent quand même.»

Lisette R. «On veut qu'on prenne le train, nous les retraités, mais il faudrait que ceux-ci fonctionnent et qu'ils soient moins chers.»

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK.COM/LACOTEJOURNAL!



CHRONIQUE

JON FERGUSON

ÉCRIVAIN, ENTRAÎNEUR DE BASKET ET ARTISTE PEINTRE

Juger le Jugement dernier

Peut-être imaginez-vous l'être humain qui a eu l'idée d'un «Jugement dernier»? Cette personne devait vraiment détester la vie. Elle devait se sentir humiliée, très énervée et désireuse de prendre sérieusement sa revanche.

Le monde devait l'avoir sévèrement maltraitée... Aucun être humain qui aime la vie et son prochain n'inventerait un concept tel que le Jugement dernier et enverrait ainsi ses semblables brûler et pourrir éternellement en enfer! Imaginez l'esprit d'une telle personne! Imaginez les sentiments agitant le cœur d'un homme (et cela devait être un homme... aucune femme ne peut être si cruelle!) qui voudrait voir une partie de l'humanité condamnée à souffrir... pour toujours. Quelle haine! Quelle méchanceté! Quelle mesquinerie! Quelle malfaisance! – Et pourtant, cette idée fait partie des doctrines de deux des plus importantes religions du monde. Des milliards de personnes croient en cette idée. – Cela ne nous dit-il pas quelque chose concernant notre «humanité»?

«Aucun être humain qui aime la vie et son prochain n'inventerait un concept tel que le Jugement dernier.»



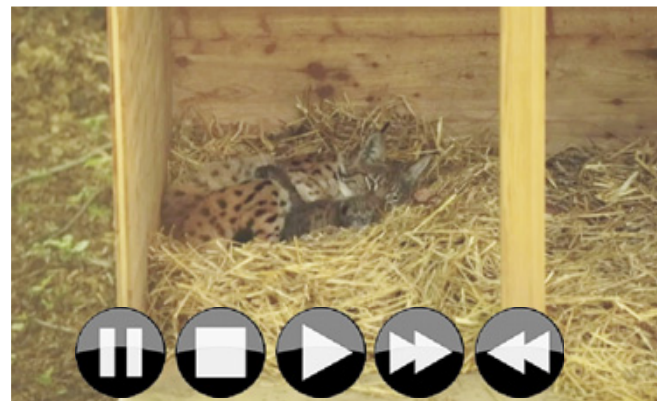
À VOIR

www.lacote.ch

«Maman lynx» et ses deux petits

Au parc animalier de La Garenne, à Le Vaud, deux bébés lynx ont vu le jour vendredi dernier. Il s'agit de la première portée de Kira, une femelle de 3 ans. Le papa a été séparé dans un autre enclos, comme cela se fait dans la nature.

A vivre en vidéo sur notre site web lacote.ch



L'œuvre de Mathias Good, qui représente un paquet de chips, a été installée sur la place du Château fin avril. ARCHIVES MICHEL PERRET

INFO

Adressez vos courriers (max. 1800 signes), vos photos insolites ou vos vidéos à l'adresse: Le Quotidien de La Côte, route de Saint-Cergue 293 1260 Nyon 1 Par mail: redchef@lacote.ch. Notre site: lacote.ch Suivez-nous sur

